

Point de presse sur la Mission d'Audit du Fichier Électoral au Sénégal

Synthèse globale suite à l'atelier de restitution du 13 février 2018 dans le contexte du Comité de Pilotage

I. Contexte

À la demande de l'ensemble de la classe politique dans le Cadre de Concertation sur le Processus Électoral (CCPE), ECES à travers le Projet d'Appui au Processus Électoral au Sénégal (PAPES), financé par la République fédérale d'Allemagne, a organisé une mission d'audit du fichier électoral.

Afin de respecter le calendrier électoral de la DGE et permettre le démarrage de l'audit en janvier 2018, un appel à candidatures a été lancé le 22 décembre 2017, et publié sur le web notamment sur le site du projet PAPES (www.papesenegal.eu) et d'ECES (www.eces.eu) ainsi que sur les réseaux sociaux d'ECES comme Facebook et LinkedIn. L'appel a été également diffusé auprès de la communauté internationale y compris via les représentations diplomatiques de l'Union européenne et des pays membres représentés au Sénégal. Parallèlement les experts ayant participé à l'audit du fichier en 2010 ont aussi été contactés afin d'explorer leur disponibilité et les inviter à se porter candidats pour l'exercice de 2018 en raison de leur connaissance du contexte électoral sénégalais.

A l'issue de l'appel à candidatures, ECES a évalué positivement quatre profils de très haut niveau qui ont été retenus pour exécuter les travaux d'audit du fichier électoral.

L'équipe d'experts se compose de M. Pierre Weiss comme coordonnateur et expert légal, M. Séraphin Kouaho, expert IT avec une grande expertise en système d'information électorale, ayant participé à l'audit du fichier électoral du Sénégal en 2010, M. Fabien, expert électoral et biométrie avec des compétences spécifiques en audit et M. Alfa Pama, expert électoral et base de données.

Ces experts, avec une remarquable connaissance des questions électorales grâce à l'expérience acquise dans de nombreux pays, principalement sur le continent Africain, apportent également leur expertise spécifique en biométrie, base de données électorales ainsi que dans le domaine juridique.

II. Mise en œuvre

Les termes de référence de l'audit du fichier électoral adoptés par le CCPE

Les termes de référence de l'Audit du fichier électoral ont été adoptés en décembre 2017 par le Cadre de concertation sur le processus électoral (CCPE) qui a mis en évidence les objectifs généraux et spécifiques de l'Audit :

Les objectifs généraux visent à :

- ◆ Répondre aux différents questionnements des acteurs électoraux et des citoyens sur le processus de refonte et de renouvellement de la carte d'identité biométrique CEDEAO faisant office de carte d'électeur ;
- ◆ Identifier les forces et les faiblesses du système actuel d'inscription des électeurs et déterminer les mesures correctives à appliquer ;
- ◆ Identifier les anomalies constatées par les différents acteurs et déterminer les mesures correctives à apporter ;
- ◆ Faire les recommandations visant à améliorer le fonctionnement de la chaîne d'inscription, des opérations électorales et du système d'identification.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- ◆ Faire la revue du cadre légal et réglementaire ;
- ◆ Faire la revue de la chaîne d'inscription des électeurs ;
- ◆ Procéder aux examens nécessaires du fichier électoral ;
- ◆ Examiner l'adéquation technologique ;
- ◆ Analyser l'adéquation des procédures et identification des ajustements à réaliser ;
- ◆ Analyser l'adéquation des ressources humaines et identification des gaps de compétence et des besoins supplémentaires ;
- ◆ Examiner les anomalies constatées par les acteurs ;
- ◆ Proposer des mesures pour corriger les anomalies constatées ;

Les TDR de l'audit du fichier électoral ont précisé les résultats et livrables du projet :

- ◆ Un rapport d'ensemble de la mission d'audit avec une note de synthèse est élaboré.
- ◆ Un atelier de restitution du rapport d'audit est organisé en présence des différents acteurs du processus électoral.

Les TDR de l'audit ont également spécifié le profil des auditeurs, la durée de la mission (un mois), le profil des auditeurs (qui a guidé ECES dans la sélection des membres de l'équipe d'experts) ainsi que le suivi des conclusions de l'audit : un comité de pilotage composé de représentants des acteurs du processus électoral est mis en place pour assurer le suivi des conclusions et recommandations de la mission d'audit.

Déroulement de l'Audit : du 15 janvier au 13 février 2018.

- ◆ Rencontres et réunions avec les acteurs du processus électoral ;
- ◆ Mise en place d'un comité de pilotage et d'un comité technique ;
- ◆ Examen de la cohérence de la chaîne complète d'inscription ;

- ◆ Examen des bases de données du fichier électoral et analyses croisées avec le fichier de la carte d'identité nationale ;
- ◆ La remise du rapport final est prévue le 26 février 2018.

Remarque : Du fait de la complexité liée au couplage de la carte CEDEAO avec la carte d'électeur, il a été nécessaire d'aller au-delà du cadre prévu dans les TDR en élargissant le champ des recherches à l'ensemble des systèmes mis en œuvre.

III. Conclusions

- Nous avons constaté que le souci constant de délivrer une liste électorale et une carte d'électeur de qualité est manifeste à toutes les étapes de la chaîne d'enregistrement des électeurs.
- Nous avons relevé le nombre impressionnant de niveaux de contrôle et de validation des données avant figuration des électeurs sur la liste électorale et impression des cartes
- Les conditions techniques de mise en œuvre et une meilleure formation et évaluation du personnel dédié à tous les niveaux auraient permis d'éviter beaucoup des erreurs rencontrées lors de la précédente révision exceptionnelle.
- Les différents Logiciels et applications ont connu des réajustements en pleine opérations - tests insuffisants avant déploiement
- En considérant les erreurs qui ne portent pas de préjudice à la possibilité de vote et prenant en considération les dossiers encore à traiter, cela nous amène à une estimation du taux d'erreur sur le fichier compris entre **1,21%** et **1,98%**.

Par conséquent, nous pouvons déclarer que le fichier, quoique perfectible, est cohérent, de bonne qualité, et constitue une base solide pour l'organisation de prochaines révisions.

Toutefois, une meilleure qualité, gestion et transparence nécessiterons la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport final. Nous recommandons qu'un comité de suivi réunissant l'ensemble des acteurs soit mis en place à cet effet.